

Conseil Municipal d'Aubergenville Mercredi 30 juin 2021

Ordre du jour

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE	2
ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 26 MAI 2021	2
DÉCISIONS DU MAIRE	2
A – FINANCES	2
1) ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) 2021 DE LA CU GPS&O	2
B – URBANISME	2
1) NON INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE VINGT BIENS IMMOBILIERS PRÉSUMÉS VACANTS ET SANS MAÎTRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE	2
2) MUTUALISATION DU GUICHET UNIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME : ADHÉSION À LA CONVENTION METTANT EN PLACE LE TÉLÉSERVICE NUMÉRIQUE MUTUALISÉ DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER DE LA CU GPS&O	3
3) CÉSSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE BC 78 APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ DE LA VILLE	3
4) CÉSSION D'UN ENSEMBLE BÂTI À USAGE DE LOGEMENT AU 7 PLACE DE L'ÉGLISE	3
C – ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4
1) TARIFS PUBLICS 2021 - RÉVISION DES TRANCHES DES QUOTIENTS FAMILIAUX	4
D – AFFAIRES SCOLAIRES - PÉRISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE	4
1) MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DES ÉTUDES SURVEILLÉES, DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DES CENTRES DE LOISIRS	4
E – AFFAIRES GÉNÉRALES – TRANSPORTS	5
AFFAIRES GÉNÉRALES	5
1) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022	5
F – EQUIPEMENTS CULTURELS - CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)	5
1) MISE EN PLACE D'UNE CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM), EN PARTENARIAT AVEC LE COLLÈGE ARTHUR RIMBAUD, À LA MAISON DES ARTS AU 01/09/2021	5
2) FACTURATION PARTIELLE DES COURS DONNÉS À LA MAISON DES ARTS DURANT LE TROISIÈME TRIMESTRE SCOLAIRE	5
3) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ROTARY CLUB AU TITRE DE 2021	5
G - JEUNESSE	6
1) APPEL À PROJET QUARTIER D'ÉTÉ LANCÉ PAR LE DÉPARTEMENT DES YVELINES	6
2) DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES YVELINES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIALISÉ (CDST) POUR LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES JEUNESSE	6
3) TARIFS MUNICIPAUX - SUPPRESSION ET CRÉATION DE TARIFS POUR LES SÉJOURS ÉTÉ	6
H - PRÉVENTION ET ACTION SOCIALE	6
1) TARIFS MUNICIPAUX - MODIFICATION ET CRÉATION DE TARIFS AU CENTRE SOCIAL "MAISON DE TOUS"	7
I – TRAVAUX – ESPACES VERTS	7
1) TARIFS MUNICIPAUX - CRÉATION DE NOUVEAUX DROITS DE VOIRIE ET D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DP	7
2) TARIFS MUNICIPAUX - CRÉATION DE TARIFS À LA FERME PÉDAGOGIQUE	7
J – QUESTIONS DIVERSES	8

Le Trente juin deux mille vingt-et-un, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la grande salle de la Maison des Associations au 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville.

Étaient présents ou représentés :

Gilles LÉCOLE, Virginie MEUNIER, Didier JAHIER, Fabienne PAULIN, Thierry RIHOUEY, Sylvia PADIOU, André GODINEAU, Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, Carlos SOARES, Laurence DENAND, Dimitri MENDY, Agnès CHEVALIER, Joël DANIEL, Sophie PRIMAS, Olivier CATTELAÏN, Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI , Ali HADIK, Elodie MACHADO, Mario MANCUSO, Florence VARIN , Lionel LECLER, Peggy FRANÇOIS, Edward DANGELOT, Myriam DARGENT, Frédéric GROSOBILLOT, Thierry MONTANGERAND, Philippe COIFFIER, Nadette PRUVOST, Jean-Yves SAUVÉ, Véronique WERNLÉ-LIORZOU, Guillaume BASSET, Philippe GARCIA, Philippe GOMMARD.

* * * * *

33 élus présents ou représentés (25 Majorité et 8 Opposition).

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sylvia PADIOU est désignée Secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 26 MAI 2021

Reportée au prochain conseil.

DÉCISIONS DU MAIRE

A – FINANCES

1) ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) 2021 DE LA CU GPS&O

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 32 voix Pour *Aubergenville Horizon – Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- 1 abstention *Lutte Ouvrière, Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*
 - Article 1 : a adopté le rapport de la CLECT 2021 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise,
 - Article 2 : a précisé qu'en cas d'adoption du rapport de la CLECT par les communes membres de l'EPCI, selon les conditions de majorités définies par l'article 1609 nonies C, il sera transmis au président de la Communauté urbaine, pour proposition de fixation des attributions de compensation définitives.

B – URBANISME

1) NON-INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE VINGT BIENS IMMOBILIERS PRÉSUMÉS VACANTS ET SANS MAÎTRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix) :

- Article unique : a décidé de ne pas incorporer dans le domaine communal, les parcelles listées ci-dessous :
BC 52 - 153 - 175,
BD 163 - 248,
BE 74 - 75,
BH 29,
BK 222,
BL 176 - 189 - 227 - 235 - 254 - 267 - 296 - 317 - 334 - 340 - 348.

2) MUTUALISATION DU GUICHET UNIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME : ADHÉSION À LA CONVENTION METTANT EN PLACE LE TÉLÉSERVICE NUMÉRIQUE MUTUALISÉ DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER DE LA CU GPS&O

Le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix) :

- Article 1 : a décidé de mettre en place le téléservice d'urbanisme dénommé « Guichet numérique des autorisations d'urbanisme » sur le site internet de la commune afin de permettre aux usagers de saisir l'administration par voie électronique,
- Article 2 : a approuvé les termes de la convention spécifique de mutualisation du guichet numérique des autorisations d'urbanisme entre la Ville et la CU GPS&O, ainsi que ceux du règlement des conditions générales d'utilisation du téléservice annexé à ladite convention,
- Article 3 : a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer, au nom de la Commune, la convention de mise à disposition du guichet numérique des autorisations d'urbanisme avec la CU GPS&O représentée par son Président.

3) CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE BC 78 APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ DE LA VILLE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 32 voix *Pour Aubergenville Horizon – Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- 1 abstention *Lutte Ouvrière, Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*
- Article 1 : a décidé de céder à un usager la parcelle cadastrée BC 78 d'une superficie de 2190 m² située Chemin Rural n°44, Lieudit Les Chapitres, au prix de 2 190 €, l'ensemble des frais d'acquisition étant pris en charge par l'acquéreur,
- Article 2 : a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte et documents nécessaires à cette cession.

4) CESSION D'UN ENSEMBLE BÂTI À USAGE DE LOGEMENT AU 7 PLACE DE L'ÉGLISE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 25 voix *Pour Aubergenville Horizon*
- 8 abstentions *Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble - Lutte Ouvrière, Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*
- Article 1 : a décidé de céder à un usager, deux lots situés au 7 place de l'Eglise, pour un montant de 195.000 €, étant ici précisé que les frais de rémunération du mandataire sont à la charge de l'acquéreur, les autres frais liés à la constitution de la copropriété et à la rédaction des actes notariés étant à la charge commune des parties,
- Article 2 : a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte et documents nécessaires à cette cession.

C – ADMINISTRATION GENERALE

1) TARIFS PUBLICS 2021 - RÉVISION DES TRANCHES DES QUOTIENTS FAMILIAUX

Le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix Pour) :

- Article 1 : a fixé le montant des tranches des quotients familiaux comme présenté dessous :

QUOTIENT FAMILIAL		
Tranche	AU 01/09/2020	AU 01/09/2021
1	0 € à 4 339 €	0 € à 4 382 €
2	4 340 € à 6 813 €	4 383 € à 6 881 €
3	6 814 € à 9 290 €	6 882 € à 9 383 €
4	9 291 € à 11 774 €	9 384 € à 11 892 €
5	11 775 € à 14 259 €	11 893 € à 14 402 €
6	>14 259 € ou sans définition de quotient	>14 402 € ou sans définition de quotient

- Article 2 : a confirmé qu'en l'absence de présentation des éléments de calcul des ressources par les familles, il sera fait application de la dernière tranche du barème.

D – AFFAIRES SCOLAIRES - PÉRISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

1) MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DES ÉTUDES SURVEILLÉES, DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DES CENTRES DE LOISIRS

Le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix Pour) :

- Article unique : a décidé la modification des règlements de service de la restauration scolaire, des études surveillées, de l'accueil périscolaire et des centres de loisirs comme suit :

Pour toutes les prestations : les situations exceptionnelles (sur justificatif) n'entraînant pas de majoration et/ou de facturation sont à compléter comme suit :

- en cas d'absence de l'enseignant et de retour de l'enfant au domicile : ajouter que cette disposition s'applique pour la fratrie.

Pour les études surveillées : leur organisation débutera le 2ème jour de la rentrée scolaire.

Pour les centres de loisirs :

- Le soir, les parents ou personnes majeures autorisées, doivent venir chercher l'enfant à l'entrée de la structure, au plus tôt à partir de 16h30 afin de respecter le planning des activités prévu pour la journée : aucun départ ne pourra être autorisé avant 16h30.

- Le départ anticipé doit faire l'objet d'une demande écrite par la famille et doit rester exceptionnel. Il ne sera possible qu'après l'autorisation du directeur en fonction du programme des activités. Une demande écrite doit être signée par les parents précisant l'identité de la personne qui prend l'enfant en charge. Une pièce d'identité est demandée lors du départ de l'enfant.

Pour les centres de loisirs et l'accueil périscolaire :

- modification de l'intitulé : DDCS, et plus particulièrement les pôles jeunesse, vie associative et sport qui ont intégré la Direction des services départementaux de l'éducation nationale pour former le SDJES 78 (service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports)

- suppression de la possibilité qu'un petit déjeuner gratuit soit servi aux enfants.

E – AFFAIRES GÉNÉRALES – TRANSPORTS

AFFAIRES GENERALES

1) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix Pour) :

- Article 1 : a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à organiser la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement pour l'année 2022,
- Article 2 : a fixé la rémunération pour les agents recenseurs et le coordonnateur communal comme annoncé ci-dessous :

	2021	2022	
Rémunération feuille de logement	5,94 €	5,94 €	L'unité
Indemnités kilométriques	Forfait de 300 km indemnisés suivant arrêté ministériel	inchangé	
Prime de fin de recensement	250 € global	250 € global	Répartie entre les agents recenseurs, en fonction de la qualité de leur collecte
Journée de formation	50 €	50 €	Forfait
Indemnité du coordonnateur communal	400 €	400 €	Forfaitaire

F – EQUIPEMENTS CULTURELS - CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

1) MISE EN PLACE D'UNE CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM), EN PARTENARIAT AVEC LE COLLÈGE ARTHUR RIMBAUD, À LA MAISON DES ARTS AU 01/09/2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix Pour) :

- Article 1 : a approuvé la mise en place d'une classe à horaires aménagés musique à la Maison des Arts avec le collège Arthur Rimbaud, et les termes de la convention devant intervenir,
- Article 2 : a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention et tous les documents afférents.

2) FACTURATION PARTIELLE DES COURS DONNÉS À LA MAISON DES ARTS DURANT LE TROISIÈME TRIMESTRE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (33 voix Pour) :

- Article unique : a approuvé la facturation partielle des cours donnés à la Maison des Arts durant le 3ème trimestre scolaire (soit du 26/04 au 03/07/2021) à savoir les cours réellement proposés aux adhérents en présentiel.

3) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ROTARY CLUB AU TITRE DE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix Pour) :
3 élus membres de l'Association Rotary Club ne prennent pas part au vote.

- Article 1 : a décidé d'attribuer une subvention de 2500 € au Rotary Club pour 2021,
- Article 2 : a confirmé que les crédits sont prévus au budget communal 2021.

G - JEUNESSE

1) APPEL À PROJET QUARTIER D'ÉTÉ LANCÉ PAR LE DÉPARTEMENT DES YVELINES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (33 voix Pour) :

- Article 1 : a autorisé la Commune, par le biais de son service Jeunesse, à répondre à l'appel à projet Quartier d'été du Département des Yvelines,
- Article 2 : a émis un avis favorable à la mise en place d'un camp d'été du 2 au 6 août 2021 à l'attention des jeunes aubergenvillois de 6 à 17 ans, des familles, associations et structures de la ville,
- Article 3 : a dit que Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, procèdera à la signature de tous les documents afférents à cette demande de subvention.

2) DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES YVELINES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIALISÉ (CDST) POUR LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES JEUNESSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (33 voix Pour) :

- Article 1 : a émis un avis favorable à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Yvelines pour le fonctionnement des structures Jeunesse : La Capsule et l'Espace Jeunes,
- Article 2 : a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents afférents à cette demande et notamment la convention devant intervenir.

3) TARIFS MUNICIPAUX - SUPPRESSION ET CRÉATION DE TARIFS POUR LES SÉJOURS ÉTÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (33 voix Pour) :

- Article unique : a décidé de remplacer au 1^{er} septembre 2021, les tarifs forfaitaires des séjours Été existants, par un tarif journalier déterminé en fonction du quotient familial, identique aux mini-séjours des centres de loisirs (incluant les repas), comme suit :

Tranche de Quotient Familial	Tarif journalier des séjours Été au 01/09/2021
1	12,43 €
2	14,36 €
3	17,03 €
4	19,75 €
5	23,09 €
6	26,69 €

H - PRÉVENTION ET ACTION SOCIALE

1) TARIFS MUNICIPAUX - MODIFICATION ET CRÉATION DE TARIFS AU CENTRE SOCIAL "MAISON DE TOUS"

(suspension de séance entre 20h30 et 20h38, en raison d'un léger malaise du rapporteur du projet de délibération)

Le Conseil Municipal à l'unanimité (33 voix Pour) :

- Article 1 : a émis un avis favorable aux demandes de création et de modification de tarifs, à compter du 1^{er} septembre 2021, suivantes :
 - o en créant une ligne tarifaire " Sortie à la Mer " avec un tarif différencié entre les intra-muros et les extra-muros, respectivement de 5 € et 10 €,
 - o et en modifiant les tarifs suivants :
 - Atelier culinaire par l'équipe d'animation :
 - en remplaçant "par l'équipe d'animation" par "atelier culinaire partagé",
 - et en ajoutant "à partir du deuxième enfant, 1 € supplémentaire par enfant",
 - Atelier pédagogique par mois :
 - en supprimant la mention "par mois",
 - et en ajoutant "un accès aux extra-muros moyennant une participation de 10,58 €" et "à partir du deuxième enfant, 1 € supplémentaire par enfant,
- Article 2 : a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents afférents à ces demandes.

I – TRAVAUX – ESPACES VERTS

1) TARIFS MUNICIPAUX - CRÉATION DE NOUVEAUX DROITS DE VOIRIE ET D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (33 voix Pour) :

- Article 1 : a approuvé les montants des droits de voirie et de la redevance d'occupation du domaine public tels que proposés ci-dessous :

DÉSIGNATION	DURÉE	TARIF
Installation de bulle de vente immobilière	au m ² /mois	50 €
Installation d'un véhicule de restauration ambulante	par jour	10 €

- Article 2 : a dit que ces tarifs seront révisés chaque année.

2) TARIFS MUNICIPAUX - CRÉATION DE TARIFS À LA FERME PÉDAGOGIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 25 voix Pour *Aubergenville Horizon*
- 8 abstentions *Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble - Lutte Ouvrière, Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*
- Article 1 : a approuvé les tarifs d'accès à la ferme pédagogique, au jardin potager et aux activités comme précisés ci-dessous :

DÉSIGNATION	Intramuros (par personne)	Extramuros (par personne)
Visite simple de la ferme pédagogique	Entrée libre aux heures d'ouverture du public	
Visite du jardin potager	Entrée libre aux heures d'ouverture du public	
Visite de la ferme et du jardin potager + une animation + une mini-collation	2 €	3 €
Visite de la ferme et du jardin potager + un atelier + une mini-collation	3 €	4 €

- Article 2 : a confirmé que ces tarifs seront révisés chaque année.

J – QUESTIONS DIVERSES

- Où en est la rencontre entre la commune et le bailleur 1001 Vies Habitat concernant la rénovation des bâtiments, le traitement de l'humidité et de l'insalubrité des logements ?

Prochain Conseil municipal le 29 septembre 2021 à 20 heures

Fin à 21h08

La Secrétaire de séance,



Sylvia PADIQU